

## Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 12 juin 2012

**Bureau du conseil :** Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Cédric Charlet, scrutateur, Raphaël Pedrazzini, scrutateur, Séverine Maire, scrutatrice, Cyril Chevalley, scrutateur (excusé)

**Secrétaire :** Jean-Marc Meylan

**Municipalité :** Daniel Bridel, Syndic, Hermann Gerber, Alain Roy, Jean-Philippe Buffat (excusé), Michel Auberson (excusé), Jean-Pierre Mitard, Philippe Russo

**Conseil :** Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents 25 / Excusés : 9/ Absent : 1 / Majorité : 13

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée.  l'OJ est adopté.	Séance ouverte à 20h.  L'OJ est adopté
2	PV du 13.3.2012	P. Vallotton	Le PV fait l'objet d'une modification point 6 page 5 : le syndic n'a pas assisté à la séance de la commission. La modification est prise en compte et le conseil adopte à l'unanimité le PV ainsi modifié et son auteur est remercié.	Le PV du 13.3.12 est adopté
3	Communications du Conseil	P. Vallotton	<p><b>La visite de la commune par le préfet :</b> s'est bien déroulée. Il a notamment relevé la forme inhabituelle des PV, tout en les trouvant intéressants, il a également été intéressé par la base de données informatique du conseil. Il pensait présenter ces deux aspects à d'autres communes. Finalement il a constaté la maîtrise de l'ensemble des procédures du conseil communal.</p> <p><b>Soirée organisée par la préfecture :</b> où l'ensemble des bureaux des conseils et les municipalités du district ont été conviés, s'est déroulée aux Trois Sapins. Les présents ont pu assister à une séance fictive d'un conseil communal, sous une forme humoristique, mais avec le but de signaler les problèmes pas toujours maîtrisés par les conseils. Un débat général a permis d'aborder des points de fonctionnement des conseils, animé par le préfet. Ce type de séance sera certainement reconduit, peut-être sous une autre forme. La rencontre des élus permet l'échange d'idées et de fonctionnements entre communes.</p> <p><b>Démission d'un municipal :</b> le syndic en parlera ultérieurement.</p> <p><b>L'ordinateur du conseil remplacé</b> un PC portable a été acquis, le président remercie la municipalité qui a vite réagi suite à une panne définitive du PC.</p>	

4	Communications de la municipalité	D. Bridel	<p><b>Il excuse deux municipaux pour cette séance :</b> J.-P. Buffat (séance AIAE) et M. Auberson (maladie).</p> <p><b>Planification directrice des éoliennes:</b> Il s'agit d'un premier pas pour couvrir un quart de la consommation vaudoise, dans un premier temps la sélection des meilleurs sites s'est faite, ces derniers seront inscrits au plan directeur cantonal à l'issue de la procédure de consultation. L'objectif est de produire entre 500 et 1000 GW/h dans le canton, soit 12 à 25% des besoins du canton.</p> <p>Liste des projets intégrés :</p> <table border="1" data-bbox="600 533 1868 1090"> <thead> <tr> <th>Projet</th> <th>Communes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bel Coster</td> <td>Ballaigues, L'Abergement, Lignerolle</td> </tr> <tr> <td>Bière</td> <td>Bière</td> </tr> <tr> <td>Daillens / Oulens</td> <td>Daillens, Oulens-sous-Echallens</td> </tr> <tr> <td>EolJorat Nord</td> <td>Corcelles-le-Jorat, Froideville, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet</td> </tr> <tr> <td>EolJorat Sud</td> <td>Lausanne</td> </tr> <tr> <td>Eoljoux</td> <td>Le Chenit</td> </tr> <tr> <td>Grati</td> <td>Premier, Vaulion</td> </tr> <tr> <td>Ste-Croix</td> <td>Sainte-Croix</td> </tr> <tr> <td>Tous-Vents</td> <td>Essertines-sur-Yverdon, Orzens, Pailly, Ursins</td> </tr> </tbody> </table> <p>Vuarrens n'est pas nommé dans les projets car il n'y a pas de construction sur le territoire communal, mais la commune est touchée par la proximité du site Tous-Vent (Pally). Tous les projets seront ajustés par le Conseil d'Etat d'ici le mois prochain après consultations des autorités communales, des associations de protection de l'environnement et des cantons voisins.</p> <p><b>M. Auberson a démissionné pour le 1<sup>er</sup> juillet :</b> la municipalité a pris acte de sa démission le 21 juin. Sa décision est motivée par des raisons professionnelles. La municipalité le remercie pour son engagement durant trois ans, et un cadeau lui sera remis prochainement. L'élection complémentaire aura lieu le 23 sept.</p> <p><b>Fusions :</b> Les groupes de travail ont démarré, l'ambiance et la motivation des personnes impliquées est manifeste ce qui est agréable. Une séance du COPIL aura lieu le 3 juillet.</p>	Projet	Communes	Bel Coster	Ballaigues, L'Abergement, Lignerolle	Bière	Bière	Daillens / Oulens	Daillens, Oulens-sous-Echallens	EolJorat Nord	Corcelles-le-Jorat, Froideville, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet	EolJorat Sud	Lausanne	Eoljoux	Le Chenit	Grati	Premier, Vaulion	Ste-Croix	Sainte-Croix	Tous-Vents	Essertines-sur-Yverdon, Orzens, Pailly, Ursins	
Projet	Communes																							
Bel Coster	Ballaigues, L'Abergement, Lignerolle																							
Bière	Bière																							
Daillens / Oulens	Daillens, Oulens-sous-Echallens																							
EolJorat Nord	Corcelles-le-Jorat, Froideville, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet																							
EolJorat Sud	Lausanne																							
Eoljoux	Le Chenit																							
Grati	Premier, Vaulion																							
Ste-Croix	Sainte-Croix																							
Tous-Vents	Essertines-sur-Yverdon, Orzens, Pailly, Ursins																							

4	Communications de la municipalité	H. Gerger	<p><b>Routes</b> : il a rencontré les instances cantonales du service des routes, car durant tout l'été il y aura des travaux dans la région qui occasionneront une augmentation du trafic pour notre commune (réfections des routes 401, 428 et 293). Il a fait le maximum pour que la gêne soit limitée par des déviations anticipées.</p> <p><b>Les modérateurs de trafic</b> : ils ne seront pas achetés cette année, le projet devant être finalisé pour tout le village avant d'obtenir le feu vert du canton. Les CHF 23'000.- mis au budget 2012 ne seront donc pas dépensés.</p>	
4	Communications de la municipalité	A. Roy	<p><b>Compostière</b> : elle sera mise en conformité selon le projet adopté le 6 mars 1996. Les travaux seront échelonnés dans le temps. Pour cette année, il s'agit de l'aménagement de la place de dépose des déchets compostables (schéma 1), et des déchets inertes (schéma 2).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="622 587 1249 1177"> <p>1</p> </div> <div data-bbox="1294 587 1921 1177"> <p>2</p> </div> </div> <p>Le lieu de dépose des déchets compostables comportera deux déclinaisons pour permettre l'écoulement des jus, et il y aura plus de place pour que les véhicules puissent tourner facilement. La finition se fera avec du « tout-venant » amélioré.</p> <p>Pour la dépose des déchets inertes, la zone côté route doit être reboisée ne laissant, provisoirement, que la 2<sup>ème</sup> partie disponible.</p> <p>Les coûts seront de CHF 20'000.- environ, le prix dépendra de la quantité de « tout-venant » nécessaire. La somme, non prévue au budget, sera compensée par le compte des routes (cf. ci-dessus)</p>	

4		<b>Y. Bornick</b>	Demande à la Municipalité de vérifier, avant les travaux, s'il est possible de modifier l'affectation d'une somme prévue par le budget.	
4		<b>J.-P. Mitard</b>	Il s'agit ici d'une logique d'exploitation et non pas d'investissement, pour des travaux qui éviteront à la collectivité de continuer à patauger en allant à la compostière. Si le conseil ne le voulait pas, la municipalité en prendrait acte.	
4		<b>P. Vallotton</b>	Le compte de fonctionnement permet à la municipalité de financer les besoins de « tous les jours », de l'entretien devenu indispensable et les imprévus. Cela exclu les investissements modifiant l'aspect du village. Cet aspect a été discuté lors de la récente visite du préfet.	
4		<b>J.-P. Mitard</b>	Par transparence, la municipalité informe le conseil du changement d'affectation d'une somme de fonctionnement prévue pour les routes au bénéfice de la compostière. Le fonctionnement est de la compétence de la Municipalité dans la mesure où il n'y a pas d'incidence budgétaire globale, ce qui nécessiterait l'aval du législatif.	
4		<b>C. Charlet</b>	Demande que les comptes de l'exercice 2012 indiquent ce changement d'affectation.	
4		<b>J.-P. Mitard</b>	Assure que les comptes seront imputés selon la réalité, il y aura un « bénéfice » pour le compte Routes, et une « perte » pour le compte Déchetterie.	
4		<b>J.-F. Buffat</b>	Demande à ce que le boisement prévu ne diminue pas la visibilité en direction de Corcelles.	
4		<b>A. Roy</b>	Le reboisement se fera à l'intérieur et n'aura pas d'impacte sur la visibilité. Mais il prend note que la bande de terrain au bord de la route soit bien entretenue pour garantir une bonne visibilité.	
4		<b>P. Favez</b>	Demande si une citerne est prévue pour les jus.	
4		<b>A. Roy</b>	Non.	

4	Communications de la municipalité (suite)	A. Roy	<b>Place de jeux :</b> Certains éléments sont dans un état de délabrement qui n'offre plus les garanties de sécurités minimales pour les enfants. Le remplacement du recouvrement se fera par la société Lactell SA, pour obtenir une surface homogène qui amorti les chutes des enfants. Les travaux ont été reportés à cause de la pluie. Le coût sera de CHF 30'000.-, financé par le budget de fonctionnement.	
4		P. Morier	Demande si des engins de la place de jeux seront changés.	
4		A. Roy	Non, les changements prévus sont uniquement en lien avec la sécurité.	
5	Comptes 2011	P. Valloton	Le préavis municipal, ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lu.	
5	Rapport de la commission des finances	S. Maire	La commission s'est réunie le 9 mai en présence du municipal des finances et le 29 mai en présence de la boursière et le municipal des forêts, des domaines, routes et chemins. La commission constate une amélioration des finances en 2011. Elle se réjouit d'un bénéfice de CHF 287'618.- La commission constate quelques points, notamment la présentation non uniforme des titres et valeurs par la fiduciaire, et des questions pour des sommes mineures n'ont pas obtenus de réponse dans les temps. Mais ces points ne sont pas prépondérants, et la commission sera attentive à obtenir des réponses par la suite. La commission recommande au conseil d'accepter les comptes 2011 et remercie la boursière pour la bonne tenue des comptes et la Municipalité pour les efforts fructueux dans la gestion des dépenses et des dettes.	
5	Préavis municipal	J.-P. Mitard	Ne veut pas répéter tout ce qui a été dit, mais précise que l'essentiel de l'amélioration de la situation 2011 est due à une augmentation des rentrées fiscales, une péréquation plus favorable, le prélèvement sur le fond réserve, ainsi que par un transitoire de CHF 50'000.- (lié à la péréquation). Il ajoute partager la préoccupation de la commission concernant l'endettement, avant de répondre aux questions, tout en s'excusant du retard pris pour les deux dernières. <b>1)</b> La présentation des titres et papiers valeurs par la fiduciaire n'est pas uniforme, et les titres n'étaient pas tous mentionnés à leur valeur nominale. La fiduciaire a pris acte et corrigera pour l'an prochain. La Municipalité relève que la différence est de CHF 312.- sur CHF 50'552.-, soit 0.5%. Cela lui permet de louer le degré de précision avec lequel travaille la commission des finances. <b>2)</b> Les charge d'électricité pour la salle de paroisse paraissent élevées pour ce local (CHF 631.15) : Il rappelle que la salle est équipée d'une cuisine à disposition des paroissiens et des sociétés locales. La consommation est stable depuis 2007 et identique entre 2010 et 2011, cela correspond à une	

			consommation moyenne pour un studio. Il n'y a pas d'anomalie constatée qui nécessiterait une recherche plus approfondie. <b>3)</b> D'où vient la clé de répartition de 16.2% pour le chauffage de la salle de paroisse vis-à-vis de la Cure : Cette clé de répartition date de 31 ans, il n'a pas retrouvé d'explication spécifique expliquant ce ratio. La Municipalité n'estime pas utile de revoir cette clé, ajoutant que la salle est au service de la collectivité. Si une demande spécifique était faite, il s'associerait avec la commission des finances pour retrouver l'historique de cette clé. En conclusion il ajoute que la somme en jeu est très faible.	
5		<b>L. Ciocca</b>	Se félicite de ces très bons résultats, mais demande si la dissolution du fond de réserves est judicieuse.	
5		<b>J.-P. Mitard</b>	A CHF 50'000.- près un équilibre a été trouvé entre le solde du fond de réserve, qui est une charge, avec le prélèvement sur le fond, qui est une recette. La commune possédait plusieurs comptes de réserve ou de provision mal utilisés, dans la mesure où les dettes coûtent plus cher que ne rapportent des réserves.	
5		<b>Y. Bornick</b>	Selon ses informations, le chauffage de la salle de paroisse est électrique.	
5		<b>J.-P. Mitard</b>	Non, le chauffage est à mazout.	
5		<b>M. Buffat</b>	Confirme que le chauffage est bien à mazout.	
5	<b>Vote</b>	<b>P. Vallotton</b>	Les comptes sont adoptés à l'unanimité. J.-P. Mitard remercie l'assemblée pour sa confiance.	<b>Les comptes 2011 sont adoptés</b>
6	<b>Election statutaire du président</b>	<b>P. Vallotton</b> <b>D. Zürcher</b>	Patrick Vallotton se représente, il n'y a pas d'autre candidat. La présidence du conseil est transmise provisoirement au vice-président afin de procéder au dépouillement et à l'annonce des résultats. Bulletins distribués : 25 P. Vallotton : 23 Blancs : 2	<b>Patrick Vallotton est réélu comme président</b>
6	<b>Election statutaire du vice-président</b>	<b>P. Vallotton</b>	Daniel Zürcher se représente, il n'y a pas d'autre candidat. Bulletins distribués : 25 D. Zürcher : 22 Blancs : 3	<b>Daniel Zürcher est réélu comme vice-président</b>

<b>6</b>	<b>Election statutaire des scrutateurs</b>	<b>P. Vallotton</b>	Des quatre scrutateurs actuels, seule Séverine Maire ne se représente pas. Elle propose Céline Perrin. Il n'y a pas d'autre candidat. L'élection des scrutateurs se fait par acclamation, il s'agit de :  Cyril Chevalley, Cédric Charlet, Raphaël Pedrazzini et Céline Perrin.	<b>Cyril Chevalley, Cédric Charlet, Raphaël Pedrazzini, Céline Perrin sont élus scrutateurs</b>
<b>7</b>	<b>Propositions individuelles</b>	<b>G. Buffat</b>	Demande que lors de constructions, les intéressés prévoient un espace entre le chantier et la voie publique, d'au moins 50 cm. Pour le chantier à la Croix qui dure depuis une année, il est souvent difficile de croiser.	
<b>7</b>		<b>D Bridel</b>	En prend note.	
	<b>Clôture du conseil</b>	<b>P. Vallotton</b>	La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation et clôt la séance, en rappelant la date du prochain conseil : <b>le 30 octobre 2012 à 20h</b>	<b>Fin du conseil à 21h02</b>

PV adopté par le Conseil Communal le 30 octobre 2012

Le président:

Le secrétaire: